Image not found or type unknown

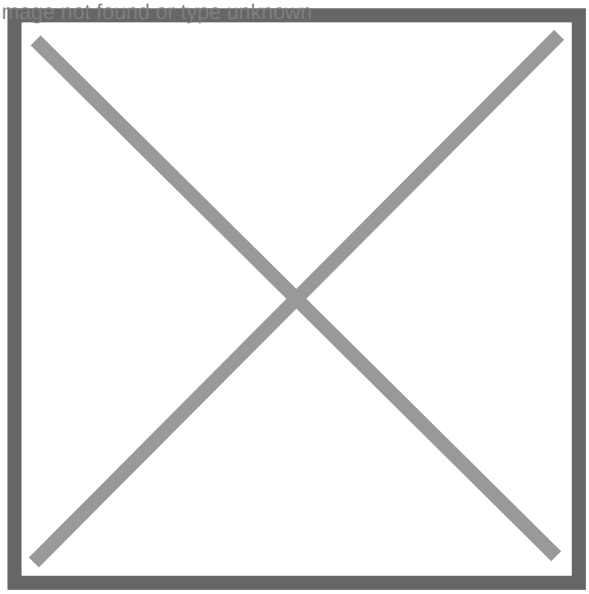

Plainte pour diffamation envers mon employeur

Par **pc66**, le **23/08/2012** à **22:07**

Bonjour,
Je travaille dans une municipalité et cette semaine j'étais d'astreinte avec un téléphone.Début de soirée un appel,mais j'étais sous ma douche,ensuite 2 eme appel , je réponds,ma directrice des services me demande d'intervenir.Je m'execute.Le lendemain soir,apres mon travail,j'oublie mon téléphone dans mon vestiaire,je suis helas assez distrait de nature.Mon directeur technique m'as appelé 2 fois mais je n'ai pu répondre.Je me suis rendu compte le lendemain de mon oubli,j'ai vite foncé cherché le téléphone,et j'ai laissé un message a mon supérieur pour m'excuser d'avoir eu un oubli,car celui ci n'as pas décroché.Le lendemain,réprimande de mon supérieur,je ne discute pas je suis en tort.Mais a la fin de cette semaine je recois un blame de ma mairie en A R.Mon employeur m'as accusé d'avoir pretexté une décharge de la batterie de mon téléphone pour la soirée de lundi,alors que j'ai décroché et que j'ai pu parler avec sans aucun soucis.Je n'ai jamais dit de tels propos,c'est une calomnie a mon encontre et je passe pour un menteur.Je ne conteste pas le blame,mais ce qu'il y a écrit dessus,à savoir les propos mensongers,j'envisage de porter plainte pour diffamation.En ai-je le droit?? en attente de vous lire et en vous remeciant d'avance.
Cordialement a tous.

Par **stephane51**, le **23/08/2012** à **23:24**

Bien évidemment, vous avez le droit de déposer une plainte pour un tel motif. Toutefois, cela ne va pas améliorer vos relations avec votre hiérarchie. Peut être que dans un premier temps il serait utile de demander une entrevue à la personne qui vous a sanctionné, pour lui

exprimer votre point de vue, et lui dire clairement que vous n'envisagez pas d'en rester là si le motif de la santion ne change pas.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés